

ARRÊTÉ N° 4129
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026

**Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
pour l'accès au grade de agent spécialisée principal de 1ere classe des écoles maternelles**

Le Président de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme SEURAT-DRAVIGNY Sophie</i>	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Saint-Germain-la-Ville, le 09 mars 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la MOIVRE à la COOLE